



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 3 juin 2019 les règlements intitulés :

RÈGLEMENT N° 515-R

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476

RÈGLEMENT N° 516-R

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476


RÈGLEMENT N° 517-P

PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 7-18

Ces règlements est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Les règlements numéros 515-R, 516-R et 517-P entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Fabien, ce onzième jour de juin 2019.


Directeur général et secrétaire-trésorier